



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2022/ 22-1103

**CFVU DU 25 NOVEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME ENTRE LA UNIVERSITA DEGLI STUDI FIRENZE (UNIFI, ITALIE) ET L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE (UBM, FRANCE), POUR LES MASTERS UNIVERSITAIRES "PIANIFICAZIONE E PROGETTAZIONE DELLA CITTA E DEL TERRITORIO" DE L'UNIFI ET "URBANISME ET AMÉNAGEMENT" DE L'UBM.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 25 novembre 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **L'AVENANT À LA CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME ENTRE LA UNIVERSITA DEGLI STUDI FIRENZE (UNIFI, ITALIE) ET L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE (UBM, FRANCE), POUR LES MASTERS UNIVERSITAIRES "PIANIFICAZIONE E PROGETTAZIONE DELLA CITTA E DEL TERRITORIO" DE L'UNIFI ET "URBANISME ET AMÉNAGEMENT" DE L'UBM.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 28/11/2022.*

Nombre de membres présents	<b>20</b>
Nombre de membres représentés	<b>11</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>31</b>
Nombre de votes pour	<b>31</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux  
Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.